

Image not found or type unknown



présomption de paternité

Par **lily.gregori**, le **16/04/2024** à **19:31**

Bonjour, rnrnj'ai une question cornant la présomption de paternité et plus précisément concernant les cas où elle peut être écartée ? rnl'article 313 du code civil mentionne qu'elle est écartée quand le nom du mari ne figure pas en tant que père dans l'acte de naissance. rnEst-ce qu'il s'agit du cas où il y a un autre nom que celui du mari dans l'acte de naissance ou tout simplement qu'il n'y est aucun nom pour la filiation paternelle dans l'acte de naissance? rnrnMerci par avance